

# L'ÉDITO

Véronique Lamquin

## L'ÉTERNELLE HYPOTHÈQUE INSTITUTIONNELLE

**C'**était la promesse politique de 2014 : le communautaire, et donc l'institutionnel, était rangé au frigo pour cinq ans.

Comme un gage de stabilité dans une configuration inédite, avec ces majorités totalement asymé-

triques au fédéral d'une part, en Wallonie et à Bruxelles de l'autre. Moins de deux ans plus tard, force est de constater qu'aucun des partis qui avait pris cet engagement ne l'a respecté. Un très mauvais signal envoyé aux huit millions d'électeurs, en pleine crise de confiance à l'égard des élus. Mais, surtout, un très mauvais service rendu à la Belgique... Comment, en effet, tracer un cap, dans un pays écartelé entre des visions aussi diamétralement opposées dans leur philosophie, aussi imprécises dans leur contenu ? La N-VA remet régulièrement sur la table son ambition

confédérale, sans la définir concrètement mais en laissant poindre, à terme, le rêve d'une Flandre quasi indépendante dans

une Europe des Régions. Bart De Wever ne peut redessiner seul la Belgique mais les urnes peuvent lui donner un poids suffisant pour se trouver des partenaires en quête d'autonomie régionale accrue. A l'inverse, certains, des deux côtés de la frontière linguistique, plaident ouvertement pour parcourir en sens inverse le chemin institutionnel belge, en refédéralisant certaines compé-

**Les discussions actuelles trahissent la grande fragilité de notre construction fédérale**

tences. Comme l'aveu de l'inefficacité de notre système fédéral, qui a pourtant coûté à la Belgique 541 jours de crise... Au sud du pays aussi, on débat des institutions : les régionalistes veulent supprimer la Fédération Wallonie-Bruxelles, les communautaristes y voient l'outil indispensable pour unir les destins wallon et bruxellois. Et puis, il y a ces envies de simplification à Bruxelles...

La cacophonie est donc totale sur un élément aussi fondamental que l'organisation de l'Etat. Comment, en effet, projeter des politiques à moyen terme sans connaître le cadre dans lequel elles s'exerceront dès 2019 ? Le pacte d'excellence, qui réforme en profondeur l'enseignement, devra-t-il être décliné en version bruxelloise et wallonne dans trois ans ? Les querelles sur les ambitions climatiques respectives des Régions et du fédéral sont-elles vaines parce que, dès 2020, le dossier sera aux mains d'un seul ministre, refédéralisation oblige ? Les réformes fiscales wallonne ou bruxelloise sont-elles anecdotiques, la N-VA s'étant juré de réécrire la loi de financement sous la prochaine législature ? Les exemples sont légion, qui prouvent que les discussions actuelles sur la « tuyauterie institutionnelle » n'ont rien d'anodin. Bien au contraire. Elles trahissent la grande fragilité de notre construction fédérale et, partant, la difficulté de mener, dans ce Royaume, des réformes structurelles dans de nombreux domaines, qui en ont pourtant cruellement besoin.